

# D'ÉBATS

## FÉMINISTES

#87

FÉVRIER  
2025

• LE BULLETIN DU PLANNING FAMILIAL 69 •



**EVARS**

Un programme

**LOI VEIL**

Le combat continue !

**ENTRETIEN**

Organisation Solidarité  
Trans

# SOMMAIRE

## EN DIRECT DU PF 69

- p.4 Débat mouvant du 25 novembre
- p.6 Une après-midi à Avignon
- p.7 Mon corps, mon cœur, mes choix
- p.8 Sensibiliser les professionnel·les
- p.09 CD de janvier

## C'EST MAINTENANT !

- p.10 Proposition de loi sur le CCF
- p.12 Droit à la santé des femmes précaires
- p.15 Programme d'EVARS

## OUVRIR LA VOIX

- p.22 Contraception testiculaire
- p.24 La Comète : lieu féministe
- p.26 Un enfant si je veux, quand je veux !
- p.28 Organisation Solidarité Trans



## (RE)DÉCOUVERTES

- p.32 Sabine Li
- p.34 Lecture musicale de Gisèle Halimi

## ONT PARTICIPÉ À CE BULLETIN :

Elléa Bird, Pauline Cerdan,  
Marion Donnot, Charlotte Dumas,  
Margot Giacinti, Martha Gilson,  
Valérie Radix, Christiane Ray,  
Elise Salzemann, Camille Vivier

## D'HIER À AUJOURD'HUI : MON CORPS, MON CHOIX !

« *Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame* » déclarait Simone Veil le 26 novembre 1974, lors de son discours sur l'avortement à l'Assemblée nationale. La loi Veil, votée le 17 janvier 1975, dépénalisait l'avortement et mettait fin à l'hypocrisie qui entraînait chaque année dans la mort environ 500 femmes, à la suite d'avortements clandestins. Loi Veil, mais aussi loi Nelly Roussel, loi Madeleine Pelletier, loi des 343 femmes qui déclaraient, le 5 avril 1971, dans *Le Nouvel Observateur*, avoir avorté, loi des médecins qui affirmaient pratiquer des avortements, loi des femmes qui, dans les années 70, manifestaient et demandaient le droit de disposer de leur corps.

En 2025, pour de nombreuses femmes, en France, l'avortement n'est plus un drame. Mais il reste une épreuve pour les femmes hors délai (après la 14<sup>e</sup> semaine de grossesse), qui doivent avoir recours à une IVG à l'étranger, pour les femmes qui habitent des territoires où aucun centre d'IVG n'existe. En dix ans, en France, plus de 130 centres d'IVG ont fermé.

Face à cette situation, le rôle du Planning est particulièrement important. Pourtant, son action et son existence sont sans cesse menacées, que ce soit à travers les baisses - ou la suppression - de certaines de ses subventions qui entravent son action, ou par les attaques de l'extrême droite, toujours prête à réclamer des sanctions contre le Planning.

La liberté et l'existence des associations sont remises en cause par un pouvoir politique soumis aux injonctions plus ou moins directes de l'extrême droite. Emmanuel Macron ne parle-t-il pas de la nécessité d'un réarmement démographique en dénonçant la diminution du nombre de naissances en France ?

Face à ces menaces, il est important de ne pas baisser les bras, de montrer notre colère et notre détermination à ne pas voir disparaître les droits pour lesquels hier et aujourd'hui les femmes se sont battues.

La campagne européenne *My voice, my choice* (Ma voix, mon choix) défend depuis 2024 un accès effectif à l'IVG par un soutien notamment financier des Etats, et a réussi à récolter plus d'un million de signatures au niveau européen.

Le 23 novembre, nous étions nombreuses et nombreux à manifester contre les violences faites aux femmes et contre les violences sexistes et sexuelles.

Le 8 mars, nous serons dans la rue pour célébrer la journée internationale pour les droits des femmes et

des minorités de genre et pour dire qu'ici et ailleurs, nous voulons que ces droits soient respectés.

Solidarité avec les femmes et toutes les personnes minorisées du monde entier !

 C.R.

EN DIRECT DU PF 69

## DÉBAT MOUVANT DU 25 NOVEMBRE 2024



Ce 25 novembre, le Planning Familial 69 organisait une soirée au Palais du Travail, dont la première partie était consacrée aux féminicides. Margot Giacinti y a présenté son travail d'historicisation de ce terme, qui dès le 19<sup>e</sup> siècle est thématiqué y compris dans ses dimensions les plus sociales. Elle a ensuite dialogué avec Liliane Daligand, présidente de Viffil, pour présenter le travail de l'association auprès des femmes victimes de violences, et la prévention des féminicides.

Dans la seconde partie de la soirée, Marine et Camille ont animé un débat mouvant autour des VSS.

Un débat mouvant est une méthode d'éducation populaire pour inciter au débat à partir d'affirmations polémiques. Les participant·es sont invité·es à se positionner dans l'espace pour montrer leur accord ou leur désaccord avec l'affirmation proposée. Un tour de parole s'ensuit pour expliquer sa position, ce qui peut amener à changer d'avis. Ici, l'idée était d'aller au-delà des idées largement partagées par les féministes (mais pour lesquelles nous avons encore du travail à faire pour les faire adopter par la société) et d'échanger sur les endroits de clivages ou d'impensés. Globalement, les échanges se sont concentrés sur le cas majoritaire, à savoir des violences commises par des hommes sur des femmes et minorités de genre.

**Première affirmation : le consentement c'est dire oui**

Cette discussion a permis de questionner les critères à retenir pour définir le consentement. À quel point doit-il être explicite, peut-il être ferme et définitif ? Est-il suffisant ? Cette notion même est-elle toujours la plus adaptée pour comprendre les VSS dans un contexte de domination (patriarcale notamment) : consentement arraché, sous influence, absence de la notion de désir ou d'enthousiasme, initiative encore du côté des hommes. La question du consentement déborde largement le cadre de la sexualité.

**Deuxième affirmation : on a besoin d'espaces safes**

Ici aussi, c'est la définition de safe qui a fait débat en premier lieu (en fonction des personnes ? Des contextes ? Des lieux ? Des types d'oppression ?). L'espace safe est-il un endroit pour se ressourcer et continuer à lutter, ou est-ce une fin en soi ? La recherche d'espaces safes est-elle possible dans un monde profondément inégalitaire ? Ne risque-t-elle pas de créer des bulles en dehors desquelles on ne cherche pas à modifier les rapports de pouvoir ? Quid d'une lutte plus globale pour les droits ? Cette notion vient interroger où et pourquoi on se sent safe, en fonction de qui nous sommes.

**Troisième affirmation : il faut mettre les violeurs en prison**

Globalement, il y a une ambivalence entre des discours critiques sur la prison et le constat que dans cette société qui utilise la sanction pour affirmer ses valeurs, les VSS sont quasiment impunies. Les approches alternatives sont rares et on manque donc de références pour envisager d'autres voies. Mais la prison elle-même semble inefficace, elle n'empêche pas la récurrence et ne dissuade pas les hommes de violer, en plus de reproduire des violences de race, de classe et de genre. D'autres ont avancé des approches thérapeutiques. Mais est-ce bien une question de maladie ? Dans tous les cas, comment envisager des actions de prévention et pas uniquement de répression ? On s'est posé la question du pouvoir, celui des hommes qui violent, comme celui qui est en mesure de les sanctionner ou pas.

On avait encore une affirmation en réserve, mais étonnamment, le public n'était pas chaud pour passer la nuit à parler de violences (et il fallait fermer la salle), mais la voici, pour mettre la bonne ambiance dans vos discussions (mixtes de préférence) : «Tous les hommes sont des violeurs potentiels».

 C.V.

Pour une restitution plus précise de ce débat, vous pouvez écrire à [camillevivier@riseup.net](mailto:camillevivier@riseup.net)

## UNE APRÈS-MIDI À AVIGNON

Le samedi 14 décembre 2024, plusieurs organisations féministes du Vaucluse ont lancé un appel à rassemblement devant le tribunal d'Avignon en soutien à Gisèle Pélicot. Nous étions nombreux-ses à y avoir répondu depuis diverses régions de France : avec mon groupe de copaines lyonnaises, on a rencontré des personnes venues de Paris, de l'Aude, de Marseille, de Montpellier, de Drôme, d'Ardèche, etc.

Vers 14h, le collectif organisateur a pris la parole pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles, et la culture du viol qui était bien présente dans les lignes de défense des accusés du procès Pélicot. Les réclamations portaient sur l'adoption d'une loi intégrale contre les VSS, et de moyens pour les associations féministes, notamment pour une réelle application de la loi de 2001 sur l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle.

Puis plusieurs performances artistiques ont suivi : les Rosies ont dansé sur des chansons populaires réécrites à la sauce féministe, des militantes ont rejoué des passages du procès pour faire entendre les lignes de défense des accusés, des chorales ont chanté ensemble pour donner de la voix aux luttes d'hier et d'aujourd'hui, de France et d'ailleurs. Enfin, une batucada pleine d'énergie a battu la mesure pendant près d'une heure, alors que les manifestant-es formaient une chaîne humaine autour du tribunal.

Au final, nous sommes resté-es là trois heures, occupant l'espace public et décorant le tribunal - renommé pour l'occasion « tribunal de quinquoin ». Si le rassemblement était chargé d'émotion, il y avait aussi beaucoup d'humour et de tendresse parmi nous, qui nous donnent la force de lutter contre le patriarcat !

♀ C.D.



# MON CORPS, MON COEUR, MES CHOIX

Le 18 janvier, le Planning Familial 69 était au festival « Mon corps, mon cœur, mes choix » organisé par Egaligone à Villeurbanne. Cet événement qui mêlait tables rondes, ateliers, théâtre et chant, a été une belle réussite, avec plus de 300 personnes présentes.

Le Planning était invité à la table ronde « Pour une réelle éducation à l'école » avec l'ALS (Association de lutte contre le sida) et Dr Kpote. Nous avons parlé des enjeux de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et des combats pour obtenir des programmes à la hauteur de ces enjeux. Nous avons également présenté les interventions du Planning Familial en

milieu scolaire, avec notre approche issue de l'éducation populaire, et les difficultés rencontrées. Nous avons évoqué les attaques qui se multiplient contre l'éducation à la sexualité par différents groupes d'extrême droite et/ou de complottistes. La table ronde se terminait par le partage de nos souhaits pour l'éducation à la sexualité : plusieurs séances par année dès le plus jeune âge, une prise en charge globale par les établissements des enjeux d'égalité de genre et de lutte contre les discriminations, et bien sûr plus de moyens pour les associations !

📍 V.R.

**MON COEUR, MON CORPS, MES CHOIX**

**À L'ÉCOLE**

- La loi de 2001 rend l'éducation sexuelle obligatoire, mais n'est pas appliquée. *Je suis un retard...*
- LILI BAZIN ALS**
- Le Livre Blanc propose de rendre l'éducation sexuelle impérative.
- De la mettre en pratique.
- De créer un environnement favorable hors école.
- Valérie RADIX** Planning Familial
- Avant, je faisais des séances très hygiénistes. Aujourd'hui, je parle plutôt de rapports de genre, de consentement, de culture du viol. **STOP**
- Didier VALENTIN Dr KAPOTE**
- CONTRACEPTION
- mais tu s'appelles toujours Dr Kapote?
- Quand une séance se passe bien, les jeunes participent, réagissent, la confiance s'instaure idéalement, il faut faire plusieurs séances.
- Léa Védie-Brefécher** Planning Familial
- Nous rencontrons une forte opposition de l'extrême droite, des complottistes, etc.
- il y a encore du boulot!

**UNE COÉDUCATION FAMILLES-ÉCOLE**

- Les stéréotypes ont la vie dure à l'école!
- Loëthia LATAPY** Nos Enfants nous-mêmes
- On catégorise les filles et les garçons.
- Kenn DITER** Sociologue
- Et devinez qui s'en sort mieux?
- Lucie Béguin** Association des parents gays et lesbiens
- L'EVRAS développe l'esprit critique.
- Ca permet de lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
- Podcast "c'est quoi l'amour maîtresse?"
- On devrait toutes questionner nos pratiques éducatives.
- On propose une sélection d'albums jeunesse.

**ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (EVRAS)**

- On a pensé des événements culturels "safe".
- Agathe FORT** Mairie de Villeurbanne
- On fait tout pour éviter les violences et le harcèlement sur les Nuits Sonores.
- Cécile OUIHARH** Arty Party
- Je suis plein d'espoir!

**DANS L'ESPACE PUBLIC**

## SENSIBILISER LES PROFESSIONNEL.LES

Le Planning Familial 69 a reçu des financements de la Cité éducative de Villeurbanne notamment pour renforcer l'information sur la vie affective, relationnelle et sexuelle, la façon de l'aborder avec les 12-25 ans, et les ressources existantes auprès des professionnel·les jeunesse et santé du territoire. Dans ce cadre, deux conseillères conjugales et familiales, Elise et Marion, ont organisé un cycle de quatre sensibilisations à destination des professionnel·les socio-éducatifs du territoire : Santé sexuelle en janvier, Sexe genre et discrimination en février, et à venir VSS niveau 1 en mars et VSS niveau 2 en avril.

Ces modules de sensibilisation ont été proposés à l'inscription lors de la journée portes ouvertes qui a eu lieu en octobre 2024, puis par mail aux différents partenaires rencontrés lors du travail en réseau ou de la mise en place d'interventions.

Ils sont à destination des professionnel·les partenaires qui souhaitent être sensibilisé·es sur ces thématiques pour mieux accompagner et orienter les publics qu'ils et elles reçoivent au quotidien. C'est aussi l'occasion de rappeler et préciser les différentes missions et modalités de prise en charge au Planning Familial.

Le premier module s'est déroulé dans nos locaux (une autre façon de se faire découvrir !) le 21 janvier, en 4 heures, avec pour objectifs de :

- Construire une définition de ce que recouvre la Santé Sexuelle
- Réactualiser les connaissances (grossesse non prévue, IST-VIH, Contraceptions)
- Questionner les préjugés et freins à l'accès de certains publics à la Santé Sexuelle
- Réfléchir aux freins et leviers dans nos accompagnements professionnels.

L'animation a été menée à l'aide d'outils d'éducation populaire, alternant réflexion, échange de savoirs et de pratiques en petits groupes et en grand groupe. Les professionnel·les présentes étaient de différentes professions : infirmière, sage-femme, éducatrice, chargée de prévention, etc, ce qui a rendu d'autant plus riches les temps d'échanges collectifs.

Ces modules sont complets. Ils participent de notre lien avec d'autres structures, et plus largement de notre mission d'association d'éducation populaire. Une activité de sensibilisation qui renouvelle l'accompagnement que propose le Planning.

# QUELQUES MOTS SUR LE COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DE JANVIER

Nous avons d'abord participé, en petits groupes, à un atelier nous permettant de réfléchir collectivement à la stratégie financière de l'AD. Cette question soulève toujours d'autres inquiétudes, notamment autour de nos libertés associatives dans un contexte d'austérité et de montée du fascisme. D'où la nécessité réaffirmée de se rapprocher d'autres structures militantes et de s'allier à elles pour faire entendre nos revendications !

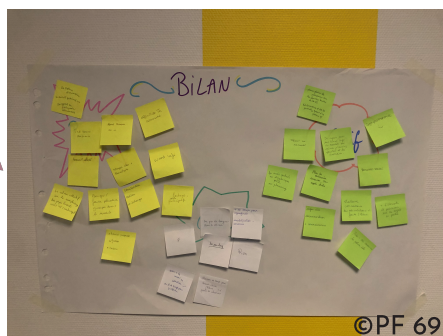
Nous avons ensuite validé la feuille de route du groupe de travail "Lutter contre l'extrême-droite" qui portera une attention particulière aux mouvements anti-choix. Plusieurs formations sont envisagées afin de

contrer les discours réactionnaires de manière plus efficace, cohérente et systématique. Merci pour ce travail !

Enfin, nous avons exprimé l'intérêt pour notre structure de se former à l'intersectionnalité. Les objectifs sont multiples : accueillir au mieux les personnes bénéficiant de nos services, porter la voix du mouvement, réaffirmer nos valeurs communes et travailler sur les discriminations croisées.

Par ailleurs, nous avons communiqué les dates des prochains CD que vous pouvez déjà retenir : les samedis 22 mars, 17 mai et 5 juillet.

👤 P.C.



C'EST MAINTENANT !

## ANALYSE D'UNE PROPOSITION DE LOI CONCERNANT LE MÉTIER DE CONSEILLER.E CONJUGAL.E ET FAMILIAL.E (CCF) PAR LE PLANNING FAMILIAL 69

Cette proposition de loi vise à reconnaître et valoriser la profession de conseiller.e conjugal.e et familial.e. Elle a été présentée par la Sénatrice Marie-Do Aeschlimann issue du groupe politique Les Républicains et a été enregistrée à la Présidence du Sénat le 11 mars 2024. Elle s'appuie sur les conclusions d'un rapport rédigé par le réseau associatif Familya. Ce réseau possède des maisons spécialisées dans l'accompagnement de couples, de parents, de jeunes pour « développer leurs compétences relationnelles afin de construire, renforcer ou restaurer des liens durables et de qualité avec leur conjoint, leurs enfants et leur entourage » (site internet de l'association).

Le contenu de la proposition alerte vivement le Planning Familial 69, qui se propose ici d'en faire l'analyse.

Pour commencer, la formulation proposée dans ce texte pour définir le rôle du/de la conseiller.e conjugal.e et familial.e interroge franchement : « Le conseiller conjugal et familial accompagne les couples et les familles en difficultés relationnelles. Cet accompagnement vise à prévenir les ruptures conjugales et familiales ainsi qu'à favoriser un apaisement des conflits lorsqu'une séparation est

décidée ». On pourrait déjà s'attarder sur l'usage du masculin universel pour parler d'un métier très majoritairement occupé par des femmes, mais il y a pire... L'accompagnement par un.e CCF aurait pour objectif de « prévenir », en d'autres termes « d'éviter », « les ruptures conjugales et familiales ».

Cette vision du conseil conjugal et familial pose de multiples questions : en effet, le conseil conjugal et familial défendu par le Planning Familial 69 n'est pas une pratique orientée vers une solution toute décidée pour la personne venant consulter. Nous défendons à l'inverse une posture empathique et non-jugeante : nos entretiens d'écoute et d'information donnent la possibilité à la personne venue consulter d'exprimer ses propres besoins et souhaits. Elle est experte à son propre sujet, c'est-à-dire qu'elle connaît mieux que quiconque sa situation, et qu'elle dispose (souvent) de ses propres ressources. En mobilisant ces ressources avec elle, grâce à des techniques d'écoute, et en lui apportant des compléments d'information, des stratégies favorisant la santé globale (au sens de l'OMS : « état de bien-être physique, mental et social, ne consistant pas

seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ») peuvent être trouvées. Il s'agit donc de l'accompagner, et non la contraindre à un choix déjà fait pour elle, en l'occurrence l'évitement d'une rupture conjugale ou familiale, comme tend à le définir la proposition de loi.

Cette vision de la mission de CCF n'étonne pas lorsqu'on prend connaissance du rapport de l'association Familya, adjoint à la proposition. En effet, il défend une posture conservatrice basée sur un argumentaire dangereux et stigmatisant. Ainsi, Familya considère que les ruptures conjugales entraînent nécessairement des conséquences négatives pour les ex-conjoints et leurs enfants (précarisation du ménage, délinquance juvénile, tabagisme, échec scolaire, suicides...), et ne craint pas les causalités fallacieuses, en liant par exemple les séparations à l'augmentation de la consommation annuelle d'énergie des foyers, à la hausse des déplacements et à l'achat de biens mobiliers neufs. Familya ne semble pas loin de préconiser l'abolition des divorces pour enrayer le changement climatique. Plus sérieusement, les chiffres présentés dans ce rapport ne tiennent jamais compte des réalités socio-économiques des ménages concernés, pourtant documentés par l'INSEE, omettant ainsi des facteurs majeurs aux conditions de réussite scolaire des jeunes, à leurs conduites à risques, à leur état de santé mentale et physique. Enfin, en taisant l'existence d'autres ménages que les seuls ménages hétérosexuels

(composés de personnes LGBTQIA+, de mères célibataires par exemple) et la prévalence des violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le cadre conjugal (dans 91% des cas de VSS, les victimes connaissent leur agresseur - Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019), ce rapport propose une grille de lecture incompatible avec celle défendue par le Planning, à savoir une grille féministe et intersectionnelle.

Si le PF69 partage les conclusions du rapport, à savoir la nécessité de créer un diplôme d'État de CCF et de valoriser financièrement cette profession essentielle, nous réfutons tout l'argumentaire servant de base à ces demandes, et rejetons également la définition du CCF comme ayant pour objectif de « prévenir les ruptures conjugales et familiales ». Ainsi, au PF69, les fils rouges de nos entretiens sont les suivants :

- Une écoute centrée sur la personne : respect de sa temporalité et de ses besoins
- Une approche inclusive : identité de genre, orientation sexuelle, handicap
- Un accompagnement à l'accès aux droits et aux soins
- Une vigilance sur les violences institutionnelles et les discriminations dans les parcours de santé
- Une approche de réduction des risques

 C.D. et M.G.



## DROIT À LA SANTÉ DES FEMMES PRÉCAIRES : « L'AME N'EST PAS SEULEMENT UN SUJET DE SANTÉ OU DE MIGRATION, C'EST AUSSI UN SUJET D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES »

*Un collectif d'associations dénonce, dans une tribune au journal Le Monde, le 2 décembre 2024, l'intention du gouvernement de durcir l'accès à l'aide médicale de l'Etat (AME), un projet dont les premières victimes seront les femmes en situation administrative précaire.*

Le gouvernement de Michel Barnier piétine l'égalité entre les femmes et les hommes, transformant cette « grande cause » des quinquennats Macron en un triste symbole de régression. L'absence d'un ministère de plein exercice sur les droits des femmes et leur déclassement protocolaire étaient des signes avant-coureurs. Les premières cibles sont désormais sans équivoque : les femmes en situation administrative précaire.

En voulant durcir l'accès à l'aide médicale de l'Etat (AME) par décret [annonce faite par le ministre des comptes publics lors de la séance de questions au gouvernement devant l'Assemblée nationale du 15 octobre 2024], sans

même consulter le Parlement, le gouvernement s'attaque aux plus vulnérables. Michel Barnier ne s'arrête pas là, il affirme dans un entretien au Figaro, paru le 29 novembre, vouloir réduire « sensiblement » le « panier de soins » pris en charge et s'engage à réformer l'AME l'année prochaine afin d'« éviter les abus et les détournements ».

Nous dénonçons chacun de ces projets et demandons leur abandon immédiat pour préserver la santé et la dignité de toutes les femmes. Aujourd'hui, l'accès à l'AME dépend de critères de revenus individuels (847 euros par mois pour une personne seule en France hexagonale). Cette couverture santé, bien qu'imparfaite, reste un pilier essentiel pour les personnes étrangères en situation précaire, dont une grande proportion sont des femmes : 192 000 femmes sont concernées par l'AME, selon les dernières données disponibles.

## ***La vulnérabilité des femmes face aux situations d'emprise***

Le ministre des comptes publics propose de modifier le calcul d'admission en intégrant les revenus du conjoint, menaçant de priver des dizaines de milliers de femmes de couverture santé. De nombreuses usagères de l'AME sont en effet des femmes sans papiers en couple avec un ressortissant national ou un étranger en situation administrative régulière, mais n'ayant elles-mêmes pas de titre de séjour. Cette vision patriarcale de la famille priverait un certain nombre de femmes migrantes de leur accès aux soins.

Si les revenus du partenaire sont pris en compte, les femmes dont le ménage dépasse le seuil d'admissibilité à l'AME (1 271 euros par mois pour un couple en France métropolitaine) seront exclues de ce dispositif. Sans autre protection sociale en raison de leur statut administratif, elles ne pourront plus se soigner.

L'Etat les maintiendrait alors dans une dépendance financière au conjoint, en contradiction totale avec de récentes avancées sur la question de l'autonomie, comme la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés depuis octobre 2023. En instaurant une dépendance aux ressources du conjoint, cette mesure risque également d'accroître la vulnérabilité des femmes face aux situations d'emprise et de violences conjugales.

## ***L'accès aux soins sur le bon vouloir du conjoint***

Selon les estimations de l'OMS, près d'une femme sur trois dans le monde est victime de violences physiques ou sexuelles au sein de son couple, cette dépendance exposant en particulier les femmes sans papiers, déjà en proie à une précarité administrative, économique et sociale. Nombre d'entre elles sont maintenues dans l'impossibilité de régulariser leur situation, parfois sous la coupe de partenaires qui refusent de se rendre avec elles au guichet des préfectures, les empêchant de renouveler leur carte de séjour ou de les laisser suivre des cours de français, autant de conditions nécessaires pour obtenir un droit au séjour.

La conjugalisation des ressources ferait reposer l'accès aux soins sur le bon vouloir du conjoint, rendant les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles encore plus dépendantes pour leurs besoins de santé essentiels, notamment pour les soins post-agression ou la contraception d'urgence, ou encore pour la chirurgie de reconstruction à la suite de mutilations génitales. Exiger de ces femmes qu'elles sollicitent l'accord de leur agresseur pour se soigner, ce serait les enfermer davantage dans des situations de contrôle et d'isolement, limitant leur accès aux structures d'aide.

Cette mesure serait un recul majeur dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Cela aurait également des conséquences désas-

treuses en matière de santé sexuelle et de santé publique, entravant la prise en soin des infections sexuellement transmissibles dont le VIH, notamment en empêchant l'accès aux traitements préventifs comme la PrEP, pour lesquels les femmes migrantes rencontrent déjà des difficultés d'accès.

### ***Une violence institutionnelle***

En outre, le gouvernement a annoncé « le renforcement des contrôles par l'Assurance-maladie » pour les personnes usagères de l'AME, à rebours des conclusions du rapport des services d'inspection générale de l'Etat dirigé par MM. Evin et Stefanini (décembre 2023) qui démontre l'absence de fraude et la rigueur du dispositif actuel. Avec de nouvelles exigences comme la production de documents d'identité avec photo, cette mesure exclurait de nombreuses personnes exilées ayant perdu leurs papiers, un phénomène courant pour les femmes migrantes fuyant des contextes de guerre ou de violence.

Les femmes, plus encore, risquent de voir leurs documents confisqués ou détruits, ou d'être contraintes au silence sous la menace de violences économiques et administratives. Cela ne ferait qu'aggraver le non-recours au dispositif, qui est déjà très élevé : 49 % des personnes éligibles à l'AME n'ont pas leurs droits ouverts (enquête « Premiers pas » de l'Irdes). Une nouvelle restriction des soins pris en charge par l'AME

entraînerait par ailleurs des difficultés supplémentaires d'accès à la santé.

Ces mesures ne représentent pas de simples ajustements techniques : elles incarnent une violence institutionnelle qui touche en premier lieu les femmes précaires et étrangères. Derrière les discours sur le « renforcement des contrôles » et la « bonne gestion des ressources publiques », c'est un véritable recul pour la dignité et la santé des femmes. Que l'on ne s'y trompe pas : l'AME n'est pas seulement un sujet de santé ou de migration, c'est aussi un sujet d'égalité femmes-hommes.

# ADOPTION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE : UNE ÉTAPE IMPORTANTE, DES ENGAGEMENTS À CONCRÉTISER

Le 30 janvier, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a adopté un programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, une avancée que nos structures réclament depuis des années. Pour la première fois en 24 ans, un cadre structuré permet enfin d'appliquer, dans les écoles, une obligation légale inscrite depuis 2001 jusqu'ici largement ignorée.

## ***Une mobilisation qui a permis un texte plus ambitieux***

Grâce à une forte mobilisation et aux négociations menées par les syndicats en CSE, nous avons obtenu un texte plus ambitieux, répondant mieux aux besoins des élèves et refusant de céder aux pressions des mouvements anti-choix.

Ce nouveau programme favorise ainsi une éducation à la sexualité qui promeut l'égalité, prévient les violences et réduit les discriminations, tout en dotant les jeunes de clés pour un épanouissement personnel et relationnel.

## ***Garantir des moyens pour une mise en oeuvre effective***

Attendue depuis très longtemps, l'adoption de ce programme n'est cependant qu'une première étape vers la mise en oeuvre effective de ces séances dans les établissements

scolaires. Pour devenir réalité, elle doit impérativement s'accompagner des moyens nécessaires à son application. Nos structures restent donc mobilisées et vigilantes à la mise en place rapide par le gouvernement de mesures complémentaires telles que :

Des moyens financiers adaptés pour former les équipes éducatives et déployer ce programme sur l'ensemble du territoire ;

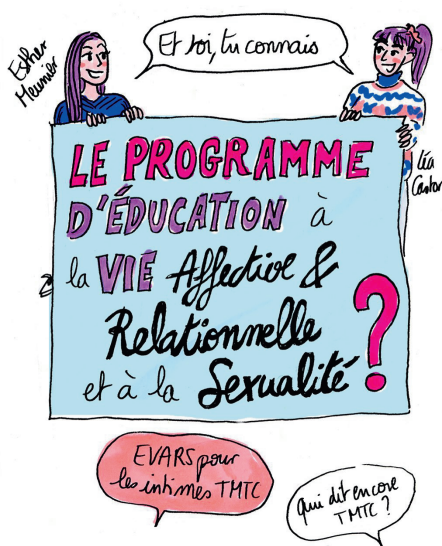
Une reconnaissance du rôle fondamental des associations, qui doivent collaborer étroitement avec les enseignant-es et l'Éducation nationale pour garantir une éducation à la sexualité adaptée aux besoins des jeunes ;

Une vigilance accrue quant à la mise en oeuvre effective de ce programme dans tous les établissements.

Le collectif pour une véritable éducation à la sexualité appelle les pouvoirs publics à prendre pleinement leurs responsabilités et à inscrire durablement cette avancée dans les pratiques éducatives. Ensemble, nous resterons mobilisées pour faire de l'éducation à la sexualité un outil accessible à toutes et porteur de changements sociaux profonds.

Le collectif « Pour une véritable éducation à la sexualité » a été mis en place fin 2022. Il réunit des organisations de la société civile, associations et syndicats, dotées d'expérience de terrain et représentant les différents enjeux de l'éducation à la sexualité auprès des jeunes. Ce collectif est l'auteur du Livre blanc de novembre 2023.

A ce jour, il rassemble les organisations suivantes : ALS - Association de lutte contre le sida et pour la santé sexuelle ; Excision parlons-en ! ; Fédération nationale des CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles ; Fédération nationale Solidarité Femmes; IDsanté ; Planning familial ; Sidaction ; StopFisha ; Syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé FSU. Il est soutenu par Le Crips, la FSU, SNPDEN-UNSA et l'Union syndicale lycéenne.



Il vient d'être adopté par le Conseil Supérieur de l'Éducation.\*

Depuis 2001, 3 séances par an sont OBLIGATOIRES, de la maternelle à la terminale



mais paradoxalement, il n'y avait pas de programme!

Frank Bourbage qui a copiloté l'élaboration du programme d'EVARS

selon un enseignement sans programme, non?

\* Instance consultative qui rassemble tous les acteurs de la communauté éducative

Evidemment, l'adoption d'un tel programme  
ça fait des remous chez les conservateurs



C'est le rôle des parents!

Mais l'école c'est le lieu  
où passent **TOUS LES ENFANTS**,  
c'est le meilleur levier pour travailler  
le **VIVRE ENSEMBLE**, lutter  
**CONTRE LES STÉRÉOTYPES**,  
les **LG-BTphobies**, les  
**VIOLS de masse...**

Jusqu'à là on était  
beaucoup dans le pénal,  
le curatif et pas le  
**PRÉVENTIF**



Albane Guillet  
co-directrice planning  
familial

La partie qui interroge le plus, pour certains  
parents, c'est pour la maternelle et le primaire

Avant 4 ans le lait est:  
(notamment)



cuisse

D'apprendre à nommer  
les différentes parties  
du corps

- De développer sa capacité de  
s'affirmer par le consentement  
et le refus, apprendre à  
respecter le refus de l'autre

J'ai dit  
**NON**



POMPIERS



sages-femmes

- De comprendre que les métiers  
peuvent être choisis indifféremment  
par les filles et les garçons.

Mais alors, qu'est-ce qu'il y a dans ce programme?

Déjà, il tient compte de l'ajustement  
à l'âge des élèves

et il est basé sur  
**3 GRANDS AXES:**



Frank Pourbaeghe

1  
**SE  
CONNAITRE,  
VIVRE &  
GRANDIR  
AVEC SON  
CORPS**

2  
**RENCONTRER  
LES  
AUTRES,  
CONSTRUIRE  
DES  
RELATIONS**

3  
**TROUVER  
SA PLACE  
DANS LA  
SOCIÉTÉ  
Y ÊTRE  
LIBRE &  
RESPONSABLE**



J'ai une limite  
jalouse

À partir de 4 ans, on définit la  
notion de **CONFIANCE**.

On fait la différence entre les secrets  
que on peut garder entre enfants



et les situations de  
danger ou de violence  
dont il faut parler avec  
un adulte de confiance

On apprend aussi que **MÊME AVEC UN  
ADULTE de confiance, il y a des  
COMPORTEMENTS INTERDITS**

On découvre qu'il y a  
plein de formes de  
familles différentes!



En CE1 & CE2

par exemple:



On apprend que chaque personne a un corps unique et a droit au respect, qu'il existe des gestes déplacés ou abusifs.

On prend conscience qu'il y a des stéréotypes qui peuvent entraîner des discriminations de genre.



On échange? Deal!



On découvre nos droits.

En CM1, on commence à découvrir les grands principes de la puberté.

1/6<sup>ème</sup> des jeunes filles ont une puberté précoce, c'est beaucoup.

D'un côté on est tout petit, et en même temps, ça peut être nécessaire, donc l'objectif c'est que le professeur ajuste selon sa classe, ce sont des choses qui peuvent se décider en conseil des maîtres.



Frank Bourgeois

En 6<sup>ème</sup> & 5<sup>ème</sup>



Voir plus de choses sur la puberté.

Apprendre à différencier ce qui est le sexe, le genre et l'orientation sexuelle et à respecter leur diversité.



On peut être exposé sur internet à des contenus choquants, sexuellement explicites et interdits aux mineurs,

comprendre en quoi ils peuvent véhiculer des stéréotypes et potentiellement de la violence.

Au lycée, ça va forcément plus loin: on reparle des relations amoureuses et sexuelles, de ce qui est sain ou non, des IST et MST.

Notion de consentement

Reconnaître le refus

Là où on peut chercher de l'aide



Importance de l'écoute et de l'empathie à apporter aux victimes.



Albane Guillot

Pour les usages collaborer avec l'éducation nationale c'est important car ce n'est pas juste 3 séances, **ÇA TRAVERSE TOUTE LA VIE DE L'ÉLÈVE!**

C'est pour ça qu'il faut s'y prendre tôt!



Frank Bourgois



Albane Guillot

Aujourd'hui, c'est déjà le cas, dans l'idéal on travaille ensemble dès l'élaboration du projet pédagogique

Après nous au planning on va toujours chercher la petite bête, donc on se réjouit qu'on ait réussi à réintroduire la notion d'intersexualité dès la 4<sup>ème</sup> tout comme les notions de féminicide, d'homophobie, de transphobie et d'identité de genre dans le programme de 3<sup>ème</sup>.

Mais on sait bien qu'il va falloir rester **VIGILANTES!**



Albane Guillot

Donc on se demande quels moyens vont être mis à disposition des profs!

Nous, nos interventions ont **OBLIGATOIREMENT 160h de FORMATION**

mais eux?



Albane Guillot



Frank Bourgois

Un plan de formation doit être déployé

Côté prof, on se demande quand même comment on va être formés, et dans quels moments on va pouvoir prendre en main ce programme



Emmanuelle professeur

On reste donc **MOBILISÉES** pour que ce programme puisse s'appliquer dès la rentrée 2025

Albane Guillot

et remporter d'autres **VICTOIRES À L'AVENIR**



En attendant on vous invite à partager ce post le plus possible pour expliquer **DE QUOI IL S'AGIT VRAIMENT**

Édith Meunier



Merci!



Léa Coster

# QUELLES CONSÉQUENCES À L'INVESTITURE DE TRUMP, AUX ETATS-UNIS, EN EUROPE ET EN FRANCE ?

Les décrets révoqués et signés par Trump ont des répercussions directes et dramatiques sur les droits humains aux Etats Unis, en Europe et en France.

Toutes ces mesures menacent directement les combats que porte le Planning familial, ainsi que les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR).

## *Santé sexuelle et reproductive*

- Sortie des Etats-Unis de l'OMS. L'OMS est indispensable dans la prévention, l'éradication des maladies et les droits sexuels et reproductifs.

- Le site gouvernemental américain qui fournit des informations sur l'accès à l'IVG, a disparu. Les personnes souhaitant avorter ne disposent plus d'informations vérifiées, ne sont plus orientées vers des structures fiables.

- La règle du bâillon mondial interdit aux organisations internationales recevant des fonds américains d'évoquer l'avortement. Cette politique empêche des millions de personnes d'avoir accès à des soins urgents.

- Conséquences : augmentation des IST, des grossesses non désirées, de la précarité et de la mortalité des femmes.

## *Genre*

- Annulation d'une quinzaine de mesures pour les droits des personnes LGBTQIA+, dont la lutte contre le harcèlement dans les écoles

- Décret ne reconnaissant que « deux sexes : homme et femme » et rejetant le genre « X » pour les personnes se reconnaissant comme non-binaires.

- Les soins de transition vont être stoppés. Aucun fonds ne doit être alloué « pour une procédure médicale, un traitement ou un médicament dans le but de conformer l'apparence d'un détenu à celle du sexe opposé ».

- Conséquences sur la santé mentale et physique des personnes LGBTQIA+, augmentation des violences, du harcèlement et des suicides.

## *Migration*

- Déclaration de l'état d'urgence nationale à la frontière sud des Etats-Unis afin de cibler les personnes migrantes

- Réhabilitation annoncée de la politique anti-immigration « Remain in Mexico »

- Remise en cause du droit du sol

- Conséquences : la séparation des familles, la précarisation des personnes exilées, notamment dans la prise en charge de leur santé

sexuelle et reproductive, l'augmentation des violences envers les personnes exilées.

### Démocratie

- Grâce présidentielle pour les plus de 1500 personnes condamnées pour l'assaut du Capitole le 6 janvier 2021.
- Conséquences : despotisme (dénier de justice, danger démocratique), validation des actions d'extrême droite.

### Répercussions en Europe et en France

L'agenda politique des 4 années à venir de Trump se base sur le Projet 2025 créé par les anti-choix.

Ce programme clefs en main, pour l'extrême droite, a pour ambition affichée de « démanteler la démocratie » aux Etats Unis et en Europe. Elle se matérialise avec le slogan « Make Europe Great again » (MEGA).

Les ambitions sont claires : employer la désinformation au nom de la liberté d'expression dans des buts racistes, sexistes et xénophobes, fermer les frontières, imposer des modèles familiaux conservateurs et traditionnels, revenir sur le droit à l'avortement...

- A l'investiture de Trump, étaient présentes des leaders d'extrême droite européens comme Giorgia Meloni (Italie), Viktor Orbán (Hongrie) ou encore français : Marion Maréchal, Eric Zemmour et Nicolas Bay ainsi que des milliardaires français comme Bernard Arnault

- Cela illustre une collusion des puissances économiques et politiques qui influencent directement nos démocraties et sapent les droits sociaux, climatiques et humains.

- Elon Musk, via X notamment, menace d'ingérence les Etats européens. Récemment dans les élections allemandes au profit du parti d'extrême droite AfD.

- Conséquences : danger pour nos démocraties européennes, recul des droits humains - notamment des droits en matière de santé sexuelle et reproductive, augmentation de la désinformation.

### Que faire ?

Le Planning familial appelle à une solidarité internationale renforcée dans le cadre de sa diplomatie féministe française.

Nous demandons au gouvernement français :

- De condamner publiquement ces attaques et retours en arrière en matière de droits humains
- De soutenir financièrement les structures luttant pour les droits sexuels et reproductifs
- D'appeler à la protection des minorisé-es de genre qui vont être les premières victimes de l'administration Trump.



## CONTRACEPTION TESTICULAIRE ET « MASCULINITÉ PROGRESSISTE » DANS LES COUPLES HÉTÉROS

Dans le cadre d'un mémoire de Master 2 en études de genre, je me suis intéressée à la contraception masculine thermique.

Contraception Masculine Thermique ou contraception testiculaire : il s'agit d'une contraception mécanique conduisant à l'élévation de la température des testicules afin de stopper la production de spermatozoïdes. Pour ce faire, la remontée des testicules dans les canaux inguinaux est rendue possible par deux dispositifs : soit sous forme de sous-vêtement (aussi appelé « slip chauffant ») soit sous forme d'anneau en silicone.

Nourrie par les mouvements féministes des années 1970, la question de la contraception masculine est devenue, pour quelques hommes, un espace leur permettant de questionner leur sexualité, leurs désirs, leur rapport aux femmes, aux autres hommes, à la paternité...

En côtoyant des hommes qui assument la contraception dans leur couple, j'ai pu constater qu'ils se voient souvent complimentés et

remerciés ; quand la contraception féminine, largement majoritaire, est considérée comme un dû, un non-sujet, une évidence...

Néanmoins, la contraception testiculaire est une pratique encore marginale et artisanale, qui nous invite à nous interroger sur ce qui amène ces hommes à s'engager dans une méthode contraceptive qui n'est ni encouragée ni simple d'accès. Quelles représentations de leur masculinité cette « inversion des rôles » donne-t-elle à voir ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponses, j'ai interrogé 8 couples hétérosexuels cohabitants utilisant une contraception thermique. Le corpus est composé de 8 hommes et 8 femmes cisgenres. Iels ont entre 24 et 40 ans, ce sont des personnes blanches à l'exception d'une femme noire. 7 couples sur les 8 interrogés ont adopté cette contraception suite aux difficultés contraceptives de la partenaire.

Dans ce rapide résumé, je vous propose de vous partager une piste de résultat de mon travail : comment les hommes interrogés cherchent-ils à se défaire du modèle de masculinité virile ?

Ce modèle dominant a pourtant plusieurs exigences invariables : l'hétérosexualité et la performance sexuelle, la mise à distance des émotions (surtout si elles sont associées au féminin), la valorisation du courage, de la force physique, de l'agressivité et de la réussite (notamment économique).

Pour s'en distinguer, il s'emblerait que les enquêtés remplissent de nouveaux rôles et embrassent de nouvelles pratiques, perçues comme nécessaires à leur « déconstruction » :

- La prise en charge de la contraception est mise en avant comme permettant aux hommes contraceptés de « compenser » pour les années de contraceptions féminines assumées douloureusement par leur partenaire.

En outre, s'ils reconnaissent que le port d'une contraception testiculaire implique un rapport physique et symbolique à leurs « couilles », ils en parlent comme un obstacle dépassé. Cela semble leur bénéficier en terme d'image, notamment auprès de leur partenaire : ils se distinguent ainsi des hommes attachés à leur « membre viril », perçus comme rétrogrades.

- La thérapie, signe d'implication dans la relation et du soin apporté à eux-mêmes et à leur compagne : 7 enquêtés sur 8 consultent ou ont déjà consulté une thérapeute (psychologue, psychiatre, psychanalyste, sexologue). Ils sont unanimement satisfaits de leur

démarche et décrivent différentes améliorations dans leur quotidien comme « avoir développé son empathie », « avoir amélioré ses capacités à communiquer », « ne plus fuir le conflit ». La socialisation masculine n'encourage pourtant pas les hommes à entrer en thérapie. En effet, dévoiler sa vie privée - montrer ses faiblesses - faire l'expérience de la honte et de la vulnérabilité - chercher de l'aide - exprimer ses émotions... sont autant d'actions contraires aux normes de masculinité traditionnelle.



- Enfin, lorsque la sexualité a été abordée en entretien, la prévalence du plaisir féminin a été très mentionnée, ainsi qu'une volonté d'acquérir une meilleure connaissance des désirs et de l'anatomie de leur partenaire. Les pratiques sexuelles n'impliquant pas de pénétration par le pénis prennent plus de place dans leur sexualité et la réciprocité est placée au centre du rapport sexuel. La sexualité non-pénétrative est alors décrite comme une sexualité à part entière,

décorrélée de la notion de « préliminaires ».

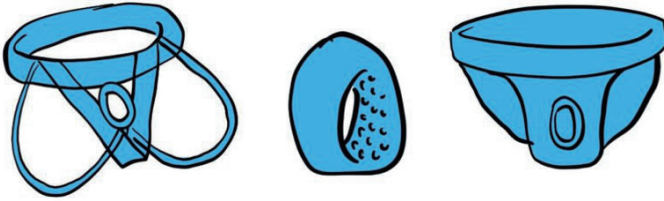
On peut considérer que l'influence des discours féministes donne lieu à différentes reconfigurations dans les rapports de genre, face au choix contraceptif et au-delà !

J'ai pu constater à travers ces échanges que les hommes interrogés tendent à acquérir de nouvelles compétences leur permettant de s'éloigner de certains attributs dits

« masculins » en vue d'être de « meilleurs partenaires ».

A son échelle, le couple hétérosexuel semble donc être un espace accessible et immédiat pour remodeler l'identité masculine : la questionner par et pour le couple...

👤 P.C.



## LA COMÈTE : UN LIEU FÉMINISTE À VAISE

Ouvert depuis mai 2024, après la réalisation de travaux, ce nouveau lieu féministe propose un espace à s'approprier, et un programme renouvelé chaque mois. La Comète participe à la dynamique féministe du coin, en proposant temps de rencontres, écoutes collectives, jeux ou Blind tests.

Il est possible d'y proposer des ateliers, des discussions, des réunions de collectifs en lutte, de la mutualisation de matériels/savoirs/savoir-faire, etc.

La Comète est née de l'envie de plusieurs personnes, militantes à Lyon, qui voulaient un lieu en dehors des logiques marchandes, où il serait facile de proposer des activités entre différentes mixités choisies.

La comète c'est un local féministe qui ne veut pas que des mecs cis ou que l'hétérosexualité prennent toute la place et qui prend en compte que le genre n'est pas le seul angle qui nous traverse. Certaines sont concernées par des réalités qui nécessitent différentes mixités

choisies : racisé·es, transpédégouines, fofolles, etc. Nous souhaitons rendre le lieu accessible financièrement et physiquement au maximum. Cela ne peut pas produire de rémunération individuelle.

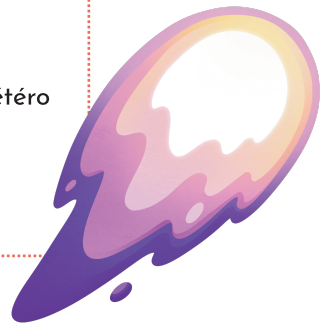
Le lieu, qui est porté par des bénévoles, fonctionne avec des cotisations mensuelles ou ponctuelles, pour payer la location de 920 euros par mois (soit 11000 euros par an) et que l'accès au local soit gratuit ou à prix libre. Les cotisant·es ne sont pas forcément les utilisateur·ices du lieu et inversement.

Il est toujours possible de proposer de nouvelles activités, et de découvrir le programme du mois sur [Rebellyon.info](http://Rebellyon.info) par exemple, ou en envoyant un mail !

Plus d'informations :  
[lacomete@cryptolab.net](mailto:lacomete@cryptolab.net)  
La comète - Local féministe autogéré 4 rue nérard, lyon 9  
métro valmy  
C6 C14 Tissot  
Entrée gratuite - pas (encore) accessible PMR

Lien helloasso pour cotiser mensuellement ou d'un seul coup :  
<https://www.helloasso.com/associations/les-confett/formulaires/1>

**SAMEDI 1 MARS LECTURE COLLECTIVE :**  
En mixité personnes racisé·es, sans mec-cis hétéro  
A 14h  
Lecture collective de « la charge raciale » de  
Douce Dibondo



# UN ENFANT SI JE VEUX, QUAND JE VEUX !

« La femme est seule maîtresse de son corps, il n'appartient qu'à elle seule de décider si elle sera et quand elle sera mère. Il y a là un droit individuel, le plus sacré, le plus imprescriptible. » Nelly Roussel (1878-1922).

Le 30 juillet 1943 était guillotinée Marie-Louise Giraud, âgée de 40 ans. Son crime ? Avoir pratiqué 27 avortements clandestins entre 1940 et 1942.

Le 4 mars 2024, la liberté - et non le droit - pour les femmes d'avoir recours à l'IVG est inscrite dans la Constitution et la France devient le premier pays au monde à reconnaître cette liberté dans la Constitution.

Entre ces deux dates - et bien avant ! - pour de nombreuses femmes, c'est le recours à la clandestinité, la mort ou la stérilité, la prison ou l'asile, la peur lors des rapports sexuels, des enfants non désirés. Mais c'est aussi des luttes, la solidarité entre les femmes, des médecins impliqués dans les avortements clandestins, la MLF et le MLAC.

Dès le 19<sup>e</sup> siècle, des femmes osent réclamer ouvertement le droit à l'avortement. Madeleine Pelletier,

« Il faut à une femme, en général, quatre grossesses au cours de son existence pour avoir une santé normale », Alliance nationale contre la dépopulation.

Séverine, Eugène et Jeanne Humbert affirment que l'avortement est un malheur, une fatalité, mais pas un crime.

La loi de 1920 réprime la complicité et la provocation à l'avortement, ainsi que toute propagande anticonceptionnelle. Cette loi n'empêche pas les femmes de continuer à avoir recours à des avortements clandestins, qui mettent trop souvent en danger leur vie et leur santé.

Années 70 : arrive un temps où on ne peut plus fermer les yeux, où les femmes osent dire avec le

« Si la France renonce aux familles nombreuses, vous aurez beau prendre tous les canons à l'Allemagne, la France sera perdue parce qu'il n'y aura plus de Français », Clémenceau, 1919

Planning Familial : « Un enfant, si je veux, quand je veux », où sur une affiche du MLAC un bébé épanoui déclare : « C'est quand même plus chouette de vivre quand on est désiré ! ».

5 avril 1971 : manifeste des 343 dans Le Nouvel Observateur. 343 femmes déclarent qu'elles ont avorté, alors que cet acte est illégal en France. Des médecins déclarent dans un autre manifeste qu'ils pratiquent des avortements. En 1972, lors du procès de Bobigny, Gisèle Halimi fait le procès de la loi sur l'avortement et non celui de la mère de Marie-Claire, accusée d'avoir aidé sa fille à

avorter. De nombreuses personnalités témoignent lors de ce procès : Simone de Beauvoir, Delphine Seyrig, Jacques Monod, Michel Rocard, Simone Iff, Françoise Fabian, etc.

Dès 1973, des militant.es du MLAC utilisent la méthode Karman par aspiration pour réaliser des avortements, toujours illégaux. Et puis, le 26 novembre 1974, Simone Veil, ministre de la Santé, soumet un projet de loi sur l'IVG devant une Assemblée nationale presque uniquement composée

*« Si une femme fait tomber la chose de son intérieur, on l'empalera sur du bois », article 54 du Recueil des lois assyriennes, avant 900.*

d'hommes. Elle affirme que la décision ultime ne peut être prise que par la femme.

Le 17 janvier 1975, est votée la loi Veil (284 voix pour, 189 voix contre) à l'Assemblée nationale. Cette loi, si elle a le mérite d'exister, n'est pas celle que revendiquaient les femmes. Elle n'est que provisoire pour cinq ans, et sera reconduite sans limite de temps le 31 décembre 1979. La loi comporte une interdiction aux mineures et aux personnes étrangères, la femme doit être dans une « situation de détresse », doit accomplir des démarches (deux consultations médicales, une consultation psychosociale) et

confirmer par écrit sa volonté d'avorter. Les médecins et le personnel de santé disposent d'une clause de conscience (aucune n'est tenue de pratiquer l'IVG), l'IVG n'est pas remboursée par la Sécurité sociale.

Au cours des années, des améliorations ont été apportées à cette loi : le délai de recours à l'IVG est de 14 semaines de grossesse depuis 2022, les mineures ont la possibilité d'avorter sans autorisation parentale, l'IVG est remboursée à 100 % par l'assurance maladie.

En France, en 2025, de nombreux obstacles existent encore pour que l'avortement soit vraiment libre comme le réclamaient les féministes des années 70 : « Chaque année, 5000 femmes doivent se rendre à l'étranger

pour avorter, faute de possibilités d'accueil ou à cause d'une grossesse trop avancée.

*« Les familles trop nombreuses sont misérables et leurs membres ne peuvent lutter pour la transformation sociale », Eugène et Jeanne Humbert, 1930*

L'extrême droite n'hésite pas à s'attaquer aux droits des femmes et à afficher ses idées anti-IVG, anti-mariage pour toutes et tous, anti-PMA.

Partout dans le monde, ce droit reste encore interdit ou strictement encadré : droit acquis, droit menacé : le droit à l'IVG reste un combat pour toutes les femmes du monde !

*« La femme enceinte n'est pas deux personnes, elle n'en est qu'une, et elle a le droit de se faire avorter, comme elle a le droit de se couper les cheveux, de se faire maigrir ou grossir », Madeleine Pelletier, 1913*

 C.R.

# INTERVIEW D'AMELIA ET AMBRE POUR L'ORGANISATION DE SOLIDARITÉ TRANS LYON

Les Clefs à Bonnettes, c'est une émission de radio féministe sur radio canut 102.2 FM, un lundi sur deux, à 17h. Le lundi 3 février, elles tendaient le micro au collectif OST Lyon (Organisation de Solidarité Trans). Entretien avec deux de ses membres, Ambre et Amélia.

*Est-ce que vous pouvez présenter OST Lyon? Depuis quand ça existe? Comment ça s'est créé?*

Ambre : On est une organisation d'auto-support et de lutte. C'est né à Tours au tout départ, de la rencontre du milieu syndical et du milieu associatif militant trans. Par la suite, c'est devenu une organisation nationale et l'année 2024 a vu 11 sections ouvrir, notamment à Lyon.

*Qu'est-ce que vous entendez pas association d'auto-support?*

Amélia : On met en avant l'auto-support parce qu'on est pour une solidarité concrète. On estime qu'on est là pour accompagner les personnes trans, en particulier celles en début de transition, parce que ça peut être une période un peu compliquée et où on a beaucoup de questions et peu de réponses. On a donc cherché à créer des espaces

d'écoute, d'entraide et à fournir des outils et des ressources aux personnes pour leur éviter d'être isolées.

On propose des permanences deux fois par mois, à l'Île Égalité, qui est un lieu autogéré à Cusset.

Au niveau des luttes, on ne se bat pas uniquement pour les droits des personnes trans. On a une approche matérialiste et donc on est pour la convergence des luttes. Donc, on met aussi en avant le droit au logement, l'antiracisme, la lutte des classes, parce qu'on estime que construire une lutte trans sans prendre en compte les problèmes systémiques, ça ne peut pas aboutir.

*Pourquoi pour vous ça vous paraît logique, que ça aille ensemble?*

Ambre : Pour développer un peu, notre analyse matérialiste, il s'agit de dire que les systèmes d'oppression découlent d'un besoin économique du capitalisme, qui a besoin de justifier ces oppressions pour pouvoir économiquement se reproduire, et du coup, s'il y a pas de domination des femmes, le capitalisme tient pas debout, par exemple.

Et les trans mettent aussi le bazar, parce que si on change de sexe ou de genre, ça vient remettre en cause

aussi l'existence du capitalisme. Et donc, on ne peut pas déconnecter la question trans du patriarcat, et le patriarcat ne pouvant pas être déconnecté du capitalisme, on ne peut pas avoir une approche qui ne concerne que la question trans. Ce qui veut dire aussi que tant qu'on n'a pas fait reculer ou tomber le capitalisme, on ne peut pas avoir une libération totale des femmes et des personnes trans.

### *Comment se fait cette convergence des luttes ?*

Ambre : Ça va consister à s'inscrire dans les luttes qui existent déjà. Par exemple, on est en contact avec le FLED (Front de Lutte pour une Écologie Décoloniale) qui nous ont proposé plusieurs fois de venir participer aux discussions sur cette question-là.

*Lors du rassemblement que vous avez organisé en septembre 2024 contre la conférence de Marguerite Stern («féministe» antitrans), vous avez aussi eu la démarche de contacter largement les organisations politiques, syndicales et féministes.*

Ambre : On a un lien syndical avec la création de l'OST, et notamment la création de l'OST Lyon. Les personnes qui se sont investies au moment de la création sont des personnes qui sont aussi issues du milieu syndical. À titre personnel, je suis syndiquée à Solidaires Étudiants, par exemple.

Ça veut dire que quand on est arrivé-es à Lyon, on a eu un soutien logistique par Solidaires qui nous a permis, dans un

premier temps, de nous organiser et avec qui on s'organise encore. Et dans nos actions, on va aussi former sur la question trans au sein des syndicats, par exemple, parce qu'on a une expertise trans à apporter aux syndicats et aux organisations politiques sur ces questions-là. Et à l'inverse, on pense que c'est pertinent d'avoir de l'information sur les questions d'écologie, sur les questions de travail, toutes les questions qui nous concernent aussi, par d'autres organisations qui sont plus pertinentes pour répondre à ça.



*Quel constat vous posez-vous sur la prise en compte des enjeux trans par les organisations politiques, féministes, etc. ? Est-ce que vous pensez qu'il y a un progrès dans le traitement de ces questions ?*

Amelia : Pour le coup, il y a une vraie prise en compte depuis au moins 2024. Auparavant c'était un peu plus compliqué. C'était quand même une question qui restait très marginale et assez ignorée ou en tout cas traitée très partiellement.

Ambre : On a quand même de la chance, par rapport au Royaume-Uni

par exemple. Là-bas, le parti de gauche, le parti travailliste, s'est désolidarisé de la question trans quand c'est devenu une question trop "touchy". En France, globalement, les trans n'ont pas été jeté-es sous le bus, parce que quand il y a eu des attaques, on n'a jamais été trop traité-es comme un problème dont il faudrait se débarrasser en tant que trans.

Amelia : Oui, c'est vrai qu'on a eu cette chance, en France, d'avoir un vrai cordon sanitaire qui a permis d'éviter d'abandonner la question. On peut retrouver des personnes trans quand même un peu partout, à tous les niveaux de la société, et donc, je pense que c'est la force qu'on a eu en France de ne pas enterrer complètement la question et qu'elle soit aujourd'hui plutôt mieux traitée qu'avant.

*2024 a été une année particulièrement rude au vu des nombreuses attaques anti-trans, notamment avec la proposition de loi adoptée au Sénat pour interdire les transitions chez les mineur-es et la sortie du livre Transmania de Dora Moutot et Marguerite Stern. Comment expliquez-vous ce déferlement ?*

Amelia : Il y a eu toute une stratégie mise en place qui est très inspirée de ce qui s'est passé aux États-Unis et au Royaume-Uni, avec une véritable mise en avant des enfants avec un prétexte de les défendre. Alors qu'en

fait, quand on étudie réellement les textes, dans le fond, on voit que les enfants ne sont pas du tout ciblés. C'est vraiment les adultes qu'on veut faire disparaître. Et si on pousse plus loin, on peut voir que l'attaque, elle n'est pas uniquement contre les personnes trans, c'est une attaque généralisée contre les droits de tous les LGBT et même, plus largement, les droits des femmes. On a pu voir une remise en question du droit à l'IVG. Malheureusement on le constate concrètement aux États-Unis. En quelques jours de mandat de Trump, on peut voir que beaucoup de droits ont été supprimés et que même la mention des personnes trans dans tous leurs textes de loi a disparu. L'accès aux hormones des personnes trans en prison est complètement coupé, ce qui, dans le cas de certaines personnes qui ont subi des chirurgies qui enlèvent leurs gonades, stoppe totalement l'apport d'hormones. Sans le dire, c'est une peine de mort qui est appliquée sur les personnes trans. Il va falloir que tout le monde lutte contre ça et que ça ne soit plus une question partielle.

*L'organisation de l'OST au niveau national et par section, qu'est-ce que ça permet selon vous ? Est-ce que c'est un moyen de répondre aux attaques transphobes qui sont très organisées ?*

Ambre : Il y avait l'idée aussi, quand on s'est constitué-es en organisation nationale, que c'est quelque chose

qui n'existait pas, un réseau d'organisations trans qui sont implantées localement.

L'idée de l'implantation locale, c'est que les réalités de nos villes, sont différentes. Par exemple, la section de Nîmes, elle a eu un gros travail militant pour faire rentrer la question trans dans les milieux féministes, parce que ce n'est pas une grosse ville et qu'elle est marquée à droite. Alors qu'à Lyon, on a quand même un milieu militant qui est bien formé de manière générale, qui est très en place. On a quand même une expertise trans à apporter et notre vision, mais le préexistant est différent. Donc, c'est la pertinence aussi de s'organiser en sections.

### *Et si on souhaite vous rejoindre, on fait comment ?*

Amelia : sur les réseaux sociaux, on est sur Instagram et Twitter/X : @ost\_lyon

Ou alors à l'adresse mail : ostlyon@riseup.net

Ambre : Nos permanences, c'est tous les deuxièmes vendredis et quatrièmes lundis de chaque mois. Si vous voulez venir nous voir, pour n'importe quelle raison, c'est ouvert aux personnes trans, aux personnes qui les accompagnent et aux personnes qui sont en questionnement de manière plus générale, à l'île Égalité, qui est accessible aux PMR.

Vous pouvez aussi nous rejoindre pour militer avec nous. Concernant la

mixité, on n'est pas contre la présence de personnes cis, notamment parce que quand on est en questionnement, c'est compliqué des fois de mettre exactement le mot sur qui on est. Dans le processus décisionnel, par contre, c'est évidemment les personnes trans qui ont le dernier mot.

 C.V.

## SABINE LI ET SES SIMPLES GROSSES BONNES FEMMES



J'ai rencontré l'artiste sculptrice féministe Sabine Li chez elle, à Lyon. Notre entretien a porté sur ses sculptures et leur histoire.

**Christiane Ray :** *Quelle a été ta formation ?*

Sabine Li : Mes études n'ont rien à voir avec la sculpture, mais j'ai toujours dessiné. J'ai fait des études scientifiques en sciences des matériaux. J'aime travailler la matière et je veille toujours à garder un aspect créatif. J'ai travaillé dans un laboratoire de matériaux à haute température. J'ai aimé le travail de la céramique et j'ai testé différents modes de cuisson à haute température. J'ai toujours été intéressée par la représentation des corps.

**Peux-tu raconter l'histoire de tes guerrières ? Comment es-tu arrivée à les matérialiser, à leur donner corps ?**

La figure de la femme forte est née de ma participation à *Mon corps est un champ de bataille* en 2005, ouvrage collectif avec des photos et des textes de témoignages. C'était une réappropriation du corps, un travail sur la grosseur. Le but était

de montrer des corps puissants en mouvement. J'ai travaillé sur des photos, des dessins et aussi sur mon propre corps.

À Saint-Julien-Molin-Molette, dans la Loire, j'ai connu un céramiste qui a fabriqué son propre four. J'ai participé à la cuisson, qui dure trois jours et trois nuits, puis j'ai commencé à mettre des pièces dans le four et je suis arrivée à un projet personnel. J'ai travaillé le grès, les engobes et j'ai expérimenté différents modes de cuisson, par exemple la cuisson raku. L'engobe est un revêtement mince à base d'argile délayée appliquée sur une pièce céramique pour modifier sa couleur, lui donner un aspect lisse. Le raku est une technique de cuisson traditionnelle japonaise qui fait subir un choc thermique aux pièces.

Mon idée était de faire beaucoup de figures, de participer à un travail collectif, comme la cuisson. C'est la découverte de l'armée de terre cuite Xian, en Chine, qui m'a inspirée. « Mes » femmes sont présentées en armées, mais elles sont aussi fragiles, même si les gens les appellent des guerrières. Pour moi, il y a plutôt une référence aux positions du flamenco, de la danse urbaine, des arts martiaux.

*Tu les exposes souvent en armée, pourquoi une armée ?*

Elles ne partent pas pour la bataille ! C'est comme si elles sortaient de la terre pour l'installation. Elles sont là, elles veillent, elles ne sont pas agressives, il y a en elles de la constance, un aspect rassurant, l'idée qu'il faut compter sur nos forces.

*Ta démarche t'apparaît-elle comme féministe ?*

Les figures de femmes sont issues d'une réflexion féministe qui consiste à se réapproprier l'image de son corps. Ces femmes sont là avec tous les attributs de la féminité. Je veux montrer la puissance des femmes et c'est une démarche féministe.

*Tu fais aussi un travail de photographie à partir de tes sculptures ?*

En expérimentant l'enfumage après la cuisson raku, j'ai été frappée par le côté spectaculaire des personnages dans les flammes. De là est né mon travail photographique Sorcières. Elles ne subissent pas les flammes, mais elles les provoquent. Elles vengent toutes les sorcières brûlées pendant la Renaissance.

*Quelles sont les réactions face à tes sculptures ?*

Parfois les gens sont un peu mal à l'aise, mais il n'y a pas de réflexions critiques. Mon travail est plutôt bien reçu car il donne une représentation



des femmes qui n'est pas courante. Certain.es disent : « Elles ne sont pas commodes ! », se demandent si ce sont des hommes ou des femmes !

Les femmes sont très émues devant ces statues, elles achètent des sculptures, elles disent que ça leur donne de la force.

*Quel est ton travail actuel ?*

Je réalise des bustes pour travailler l'expression des visages. J'en ai déjà fait vingt ou trente. Je travaille beaucoup en série et, par exemple, je ne sais pas combien j'ai fait de femmes guerrières, sans doute plusieurs centaines ! Mon projet est actuellement de travailler sur des silhouettes en bambou et en papier.

Merci Sabine. Bravo pour ton travail. Et souhaitons que partout se lèvent des femmes fortes et fières !

👤 C.R.

<https://lisabi.net/>

Prochaine expo : 20 juin - 16 juillet 2025 : Galerie Lety - Vienne (38)

# GISÈLE HALIMI : L'AVOCATE INSOUMISE : LECTURE MUSICALE PAR LA COMPAGNIE NOVECENTO



Le 17 janvier 2025, date anniversaire de la promulgation de la loi Veil, la compagnie Novecento présente un spectacle à la Maison des Passages.

La lecture musicale est inspirée de l'ouvrage de

Gisèle Halimi et Annick Cojean *Une farouche liberté* (2020) et retrace le parcours de Gisèle Halimi, féministe, anti-colonialiste, pro-avortement, défenseuse des victimes de viol, engagée pour la parité en politique.

Nadia Larbiouene a adapté le texte et en assure la lecture sur scène. Maïté Platero l'accompagne au violoncelle.

Le spectacle nous fait entrer dans la vie de Gisèle Halimi et l'actrice donne un aspect intimiste au spectacle, nous rendant proche le personnage de Gisèle Halimi.

Maïté Platero et son violoncelle n'assurent pas seulement l'accompagnement musical du texte. Maïté Platero vit le texte et le montre à travers les quelques phrases qu'elle dit.

Le spectacle était bienvenu en ce 17 janvier. Il nous a rappelé que Gisèle Halimi, dans sa fonction d'avocate, dans ses combats personnels, a été un maillon important dans la lutte des femmes pour conquérir leur liberté.

 C.R.

- Ce bulletin est trimestriel, gratuit et envoyé à toutes les adhérentes
- Ce bulletin est participatif ! Envoie tes contributions pour le prochain bulletin avant le 15 mai 2025 à [documentation@planningfamilial69.fr](mailto:documentation@planningfamilial69.fr)
- Publication ISSN : 1776-208

25 FÉVRIER = 9 MARS

## LES LUTTES POUR L'AVORTEMENT : EXPO

Exposition « Les luttes pour l'avortement à Lyon et à Villeurbanne »  
Au CCVA du 25 février au 9 mars (au 2ème étage). 234 cours Emile Zola, Villeurbanne. En cette année des 50 ans de la légalisation de l'IVG en France, le Planning Familial 69 propose une exposition qui retrace les luttes locales pour le droit à l'avortement : quels combats, quelles actions ont précédé le vote de la loi, mais aussi comment s'est poursuivie la lutte pour un accès réel à l'avortement, pour l'application de la loi malgré les oppositions, et comment le combat a continué pour l'amélioration de la loi et pour l'évolution des pratiques et de l'accompagnement.

5 MARS

## LES LUTTES POUR L'AVORTEMENT : SOIRÉE DÉBAT

Le 5 mars à partir de 18H30 : visite accompagnée de l'exposition, accueil, stand, fresque participative, buvette. A 19H30 : Débat « Avortement, luttes d'hier et enjeux d'aujourd'hui ». Au CCVA, 234 cours Emile Zola, Villeurbanne.

6 MARS

## LE COMMUN DES MORTELLES

Le jeudi 6 mars à 18h30, rencontre avec Margot Giacinti pour une discussion autour de son ouvrage "Le Commun des Mortelles", à paraître le 21 février aux éditions Divergences au Café Carbone. Les meurtres de femmes parce qu'elles sont des femmes, autrement dit les féminicides, ont une histoire trop longue. Plusieurs générations de féministes, depuis la fin du XIXe siècle, ont dénoncé à leur façon le caractère genré de ces phénomènes. Café Carbone, 42 Rue Michel Servet, 69100 Villeurbanne

8 MARS

## MANIFESTATION !

Pour la journée internationale des droits des femmes et des minorités de genre, RDV à Bellecour à 15h pour une belle manifestation. Des appels à la grève féministes courent aussi sur toute la journée.



**le planning  
familial 69**

**2 rue Lakanal  
69100 Villeurbanne**

**ACCUEIL, ÉCOUTE ET INFORMATION**

[contact@planningfamilial69.fr](mailto:contact@planningfamilial69.fr) • 04 78 89 50 61

**PARTENARIATS, MILITER, ÊTRE BÉNÉVOLE**

[mfpf69@planningfamilial69.fr](mailto:mfpf69@planningfamilial69.fr)

**CENTRE DE DOCUMENTATION**

[documentation@planningfamilial69.fr](mailto:documentation@planningfamilial69.fr)

**NOS RÉSEAUX SOCIAUX**

 [@planningfamilial69](https://www.instagram.com/planningfamilial69)

 [Planning Familial 69](https://www.facebook.com/Planning Familial 69)

**ADHÉRER AU PF69**

